

DROITS DES PAYSANS

# Une délégation paysanne «investit» le Conseil des Droits de l'Homme!

La Via Campesina a de la suite dans les idées! Voici maintenant dix ans qu'elle a amorcé un processus pour faire reconnaître les droits des paysannes et des paysans. Il a d'abord fallu convaincre au sein même du mouvement de l'utilité des mécanismes internationaux existant notamment au sein de l'ONU. Cet accord ayant été obtenu en 2008 avec, à l'appui, une «déclaration des paysannes et des paysans» rédigée par La Via Campesina, il s'est agi de pénétrer dans l'antre des Nations Unies.

Pendant cinq jours, une riche délégation de La Via Campesina était présente à Genève pour promouvoir le principe d'une Convention sur les droits des paysans, outil juridique contraignant dans le droit international, auquel les États seraient soumis. Javier Sanchez de la COAG-Espagne, Yolanda Areas Blass de l'ATC du Nicaragua, Mohammed Ikhwan du SPI d'Indonésie et Renaldo Joao Chingore de l'UNAC du Mozambique étaient là pour prouver que les violations des droits des paysans étaient malheureusement universelles; elles touchaient tant les paysans du sud que du nord. Au cœur des enjeux se trouvaient l'accès à la terre ou aux semences, le droit à des prix équitables ou encore la liberté syndicale. Leur travail consistait à rencontrer un maximum d'Ambassadeurs des 47 États membres du Conseil des Droits de l'Homme afin de les convaincre de la nécessité de créer un instrument juridique international unique pour défendre les producteurs de denrées alimentaires (paysans, sans terre, pêcheurs, éleveurs nomades, etc.). Au préalable les organisations nationales, dont Uniterre, s'étaient déjà adressées à leurs États pour qu'ils soient sensibles à cette cause. Une soirée publique a également permis à la population genevoise de prendre connaissance des réalités du terrain. En voici quelques reflets.



de g. à dr., J. Sanchez, Y. Areas Blass, M. Özden et R. J. Chingore

### Riches témoignage du terrain

Renaldo Joao Chingore s'est dit particulièrement préoccupé par la question de l'accès à la terre, notamment depuis que le phénomène de l'accaparement des terres s'est généralisé. Comme beaucoup d'autres pays d'Afrique, le Mozambique, après l'indépendance, est passé par une période socialiste où les paysans étaient protégés et encouragés à produire. Une loi foncière protégeait les petits paysans; chose plutôt rare en

Afrique. La terre appartenait à l'État, mais celui-ci était tenu de garantir son usage aux petits paysans. Pour chaque achat de terre, les communautés locales devaient être consultées. Mais lorsque l'économie de marché s'est imposée au Mozambique, les investisseurs étrangers se sont fait toujours plus «agressifs» et le gouvernement a lâché prise sur les aspects fonciers. Bien que la loi existe toujours, certains membres du gouvernement ont facilité l'achat de terres par des investisseurs étrangers. Les petits paysans perdent alors l'usage de la terre, voire même le droit d'y accéder pour procéder à des cérémonies traditionnelles. Les monocultures qui s'implantent peu à peu provoquent leurs lots de pollution et de gaspillage de ressources naturelles telle que l'eau. Sous le couvert de «reboisement», ce sont des monocultures d'eucalyptus qui sont par exemple plantées à large échelle. Les paysans se retrouvent à cultiver pour l'exportation plutôt que produire pour leur souveraineté alimentaire; le pays devient toujours plus dépendant de l'extérieur pour son alimentation. L'adoption d'une Convention sur les droits des paysans, estime Renaldo, leur permettrait d'avoir les coudées franches pour produire comme ils le souhaitent.

Yolanda Areas Blass relève également les enjeux de la lutte pour l'accès à la terre en Amérique centrale. Au Nicaragua par exemple, les années 80 ont vu la redistribution d'une partie des terres. Et même si tout n'a pas été obtenu, des progrès ont été enregistrés. Dans les années 90, le pays a assisté à une contre-réforme agraire, les terres étant bradées par les paysans qui n'arrivaient plus à vivre de leur métier en raison de la libéralisation des marchés. Des ministres se sont alors improvisés propriétaires de terres. Une des faiblesses de la réforme agraire des années 80, c'est qu'elle n'avait pas produit des titres de propriétés juridiquement valables. Ce qui a largement facilité la contre-réforme. Au Nicaragua encore, un travail est en cours avec le gouvernement pour faire avancer la reconnaissance de la souveraineté alimentaire au niveau législatif.

Au Honduras comme au Guatemala, la situation est bien plus difficile: les conflits fonciers mènent souvent à mort d'homme. La police ou les milices privées persécutent les paysans. L'État utilise souvent les lois anti-terroristes pour criminaliser les mouvements paysans.

Si l'on n'assiste pas à des massacres systématiques à large échelle, on peut par contre identifier une pratique récurrente d'assassinats de leaders paysans. La population d'Amérique centrale subit un climat de violence lié au narcotrafic, aux luttes de clans et aux conflits fonciers qui souvent s'entremêlent. A cela s'ajoute l'agressivité des multinationales qui occupent le terrain et obtiennent des concessions notamment pour l'extraction de ressources naturelles et minières. C'est le cas au Costa Rica où les multinationales ont les faveurs du gouvernement. Les mouvements paysans cherchent à créer des liens de solidarité au sein de la société mais aussi au niveau international pour mettre fin aux persécutions.

Javier Sanchez rappelle pour sa part une réalité: donner les droits aux paysans, c'est aller dans le sens de la lutte contre la pauvreté et la faim. C'est vouloir renforcer le droit des peuples et des gouvernements à produire leur propre alimentation. Il faut rappeler que 45% de la population mondiale est rurale et que 50% de celle-ci souffre de la faim alors qu'elle produit 70% des denrées alimentaires. Faire reconnaître nos droits est une bataille conjointe menée par le nord et le sud. Il faut être conscient que l'accès à la terre n'est pas une réalité au nord non plus; preuve en est que seul 6% des agriculteurs ont moins de 35 ans dans l'Union européenne! Ceci en raison du manque de terres disponibles (trop chères ou accaparées par les grandes exploitations) et de crédits en faveur de l'agriculture paysanne. L'agriculture paysanne européenne se meurt au sens propre et au figuré puisque le taux de suicide dans le monde paysan européen est très élevé. En France par exemple, plus d'un paysan par jour se suicide (entre 400 et 600 par an suivant les sources).

Javier prend pour exemple sa propre situation et estime que ses droits sont violés lorsqu'il ne peut plus produire du maïs garanti sans OGM dans sa région d'Aragon puisque ses voisins cultivent des OGM et contaminent ses champs. La région d'Aragon produit 50% des OGM européens. A cela s'ajoute que les industries semencières essaient par tous les moyens d'empêcher les paysans de cultiver ou commercialiser leurs propres semences en introduisant des brevets ou des certificats d'obtention végétale.

Le droit d'obtenir des prix justes

pour nos produits nous est également nié. La dérégulation des marchés et la libéralisation que nous subissons depuis une dizaine d'années en sont la cause. Il ne s'agit pas d'avoir des prix étatisés mais de remettre au goût du jour des politiques publiques qui régulent les marchés et rééquilibrent les forces en présence. Il faut gérer les quantités, avoir une protection aux frontières contre le dumping afin de réaliser de prix justes. L'élaboration d'une Convention est un pas supplémentaire, c'est une certaine garantie juridique et une caution politique aux causes que nous défendons. Les alliances fortes que nous avons développées depuis 15 ans permettent d'espérer. Par ce travail au Conseil des Droits de l'Homme comme à la FAO, il s'agit également, selon Javier, de créer un contre pouvoir au FMI, à la banque mondiale, à l'OMC ou à des organes tels que l'UPOV (union internationale pour la protection des obtentions végétales). Si les gouvernements occidentaux ne sont pas encore trop enclins à soutenir un tel processus de Convention pour les droits des paysans, c'est peut être que celui-ci reconnaît le fait qu'ici aussi, des violations des droits paysans sont perpétrés. Et ceci va à l'encontre du discours qu'ils ont toujours tenu: «c'est un problème du sud».

Valentina Hemmeler Maïga

### Coup d'humeur

La non couverture médiatique de la présence d'une délégation paysanne au Conseil des droits de l'homme par certains journaux agricoles (à l'exception du Schweizerbauer) est plus que regrettable alors que ces médias avaient été avertis personnellement puis par un communiqué de presse général bien à l'avance. Il est difficilement concevable que des médias agricoles passent sous silence l'enjeu d'une possible Convention sur les droits des paysans. La Via Campesina lutte au sein de l'ONU pour l'ensemble de l'agriculture paysanne mondiale afin que ses droits soient reconnus par les États. L'establishment agricole semble préférer relater les incidents émaillant les manifestations internationales contre l'OMC par exemple en se félicitant de ne pas y avoir participé plutôt que de reconnaître le travail de longue haleine fourni par les paysans du nord et du sud. Espérons que les lecteurs ne soient pas dupes.